

Cent soixante-quatrième session

164 EX/6
PARIS, le 16 avril 2002
Original anglais

Point 3.2.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'ETUDE DE FAISABILITE
RELATIVE A L'ETABLISSEMENT D'UN CENTRE REGIONAL DE PLANIFICATION
DE L'EDUCATION A SHARJAH SOUS L'EGIDE DE L'UNESCO**

RESUME

Dans son allocution d'ouverture au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 162e session, le Directeur général a accueilli avec satisfaction la demande des Emirats Arabes Unis concernant l'établissement d'un Centre régional de planification de l'éducation à Sharjah (Emirats Arabes Unis). Il a informé le Conseil que la faisabilité d'un tel centre et les conditions dans lesquelles il pourrait être placé sous l'égide de l'UNESCO seraient examinées.

Dans le présent document, le Directeur général rend compte des principales conclusions des travaux réalisés par une mission de l'UNESCO chargée d'étudier la faisabilité de l'établissement du centre proposé sous l'égide de l'UNESCO.

Décision requise : paragraphe 40.

INTRODUCTION

1. C'est à l'initiative des Emirats Arabes Unis, au début 2000, que s'est ouverte la discussion sur la nécessité de doter les Emirats de moyens modernes de planification de l'éducation et sur la possibilité de créer cette capacité avec l'appui de l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE). A l'invitation du Ministère de l'éducation et de la jeunesse des Emirats Arabes Unis, S.E. Ali Abdulaziz Al Sharhan, le Directeur de l'IPE s'est rendu sur place en juin 2000 pour étudier les possibilités de coopération dans le domaine de la formation à la planification, la gestion et l'évaluation de l'éducation. Un Mémorandum d'accord récapitule les points sur lesquels l'accord s'est fait, qui sont les suivants :

- (a) entreprendre une enquête conjointe Ministère de l'éducation et de la jeunesse et IPE sur la nécessité de former le personnel affecté à des tâches administratives et de gestion dans le domaine de l'éducation aux Emirats Arabes Unis, aux niveaux central, régional et local ;
- (b) examiner dans quelle mesure un centre de planification, de gestion et d'évaluation de l'éducation pourrait être un cadre organisationnel approprié pour répondre aux besoins identifiés par la mission d'enquête ;
- (c) étudier le potentiel de coopération régionale en matière de création de capacités pour la planification de l'éducation entre pays de la région du Golfe arabe, à savoir les membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

En janvier 2001, au cours d'une visite à l'IPE, le Ministre de l'éducation et de la jeunesse et le Directeur de l'Institut ont repris la discussion et réaffirmé l'accord auquel ils étaient parvenus.

2. Le Directeur général s'est rendu aux Emirats Arabes Unis du 18 au 21 mars 2001. Au cours de cette visite, S.A. le Cheikh Sultan Bin Mohammed Al Qasemi, Emir de Sharjah, a offert un bâtiment de la Cité de la culture de Sharjah pour abriter le siège d'un centre régional de planification de l'éducation.

3. En juin 2001, une mission de l'IPE et du Ministère de l'éducation et de la jeunesse a commencé à étudier la nécessité d'assurer une formation à la planification et à la gestion de l'éducation aux Emirats Arabes Unis ainsi que les moyens de répondre à ce besoin, par exemple sous la forme d'un centre de formation qui pourrait desservir la région.

4. Dans son allocution d'ouverture au Conseil exécutif à sa 162e session, le 2 octobre 2001, le Directeur général a informé le Conseil que les Emirats Arabes Unis demandaient l'établissement, avec le soutien de l'UNESCO, d'un Centre de planification de l'éducation pour la région arabe qui serait situé à Sharjah. Il a également informé le Conseil que la faisabilité d'un tel centre et les conditions dans lesquelles il pourrait être placé sous l'égide de l'UNESCO seraient analysées.

5. En janvier 2002, une mission UNESCO/IPE s'est rendu aux Emirats Arabes Unis pour mener à bien l'enquête et les travaux préliminaires, conjointement avec l'équipe du Ministère de l'éducation et de la jeunesse chargée des travaux préparatoires à la création du centre. La mission a suivi les critères de faisabilité arrêtés par la Conférence générale à sa 21e session (résolution 21 C/40) qui ont été confirmés et précisés par le Directeur général dans sa note DG/Note/00/16 du 28 juillet 2000. La mission et l'équipe du Ministère ont examiné de façon critique la question de la création du centre ainsi que les objectifs, les programmes et activités possibles, les modes de fonctionnement, le statut juridique, la structure, la dotation en effectifs, l'emplacement, les coûts et le financement de cet établissement. Ils ont étudié, en particulier, la question de savoir si l'UNESCO pouvait apporter

son appui aux préparatifs et au lancement de ce centre et, si oui, sous quelle forme. On trouvera ci-après le résumé des observations, de l'évaluation et des conclusions de la mission.

HISTORIQUE

6. Le Conseil de coopération du Golfe (CCG) a été créé en mai 1981 et compte pour membres les six Etats arabes suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Koweït, Oman et Qatar. Il a mis en place un certain nombre d'institutions chargées de la coordination et de la coopération dans divers domaines, notamment le Bureau arabe de l'éducation pour les Etats du Golfe (ABEGS). En janvier 2002, le Yémen est devenu membre de plusieurs institutions du CCG, dont l'ABEGS. Il n'est pas toutefois devenu membre du Conseil à part entière.

7. On estime à près de 30 millions de personnes la population totale des six pays membres du CCG. Le taux annuel de croissance de la population s'établit à 2,9 % et près de 45,5 % des habitants ont moins de 20 ans. Plus de 30 % sont des non-ressortissants, c'est-à-dire des travailleurs étrangers et leurs familles, qui viennent dans leur immense majorité des pays d'Asie. Dans certains pays (par exemple les Emirats Arabes Unis), les non-ressortissants représentent près de 87 % de la population totale.

8. Dans les pays du CCG, la scolarité obligatoire comprend les six classes du primaire et trois classes de l'enseignement moyen. Elle commence à 6 ans. Elle est précédée de deux à trois ans d'éducation dans les jardins d'enfants, qui ne sont pas obligatoires, et est suivie par trois ans d'enseignement secondaire, puis par l'enseignement supérieur. La quasi-totalité des enfants, ressortissants et non ressortissants, sont inscrits à l'école primaire. On estime à 3,7 millions les effectifs de l'enseignement primaire en 2001-2002, dont 11,7 % fréquentent des écoles privées. Dans l'ensemble, il n'y a pratiquement pas de différence entre les garçons et les filles au niveau de l'enseignement primaire dans les six pays du CCG. Plus de 70 % de la population concernée est inscrite dans l'enseignement secondaire, et environ 9,4 % des élèves du secondaire fréquentent des établissements privés.

9. L'enseignement est gratuit dans les écoles publiques. La construction et le fonctionnement de ces établissements sont totalement financés par les gouvernements. Les écoles privées sont payantes. Elles accueillent essentiellement les enfants des non-ressortissants. Considérés dans leur ensemble, les pays du CCG allouent un peu plus de 15 % du montant total des dépenses publiques à l'éducation, surtout aux cycles primaire et secondaire. Ce pourcentage est relativement élevé dans le contexte international ; par exemple, la moyenne nationale pour les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se situe à un peu moins de 13 % pour tous les niveaux de l'éducation. Les dépenses d'éducation par élève et les dépenses totales sont en hausse. Jusqu'à présent, il a été possible de faire face à cette hausse dans le cadre des budgets publics qui continuent d'augmenter.

10. Tous les pays du CCG procèdent à une réforme des programmes et font de gros efforts de développement. Ils envisagent aussi la préparation et l'introduction de programmes unifiés pour toute la région. Les ministères de l'éducation sont chargés de l'élaboration, de l'impression et de la distribution des manuels. Dans chaque pays, tous les élèves utilisent les mêmes manuels officiels. Les gouvernements en produisent suffisamment pour chaque discipline de manière que tous les élèves disposent de leur propre exemplaire. Dans les écoles publiques, les manuels sont gratuits. Tous les gouvernements prévoient de doter les écoles de laboratoires et d'ateliers, et notamment d'inculquer aux élèves des compétences liées aux technologies de l'information.

11. En dépit du niveau élevé des dépenses consacrées à l'éducation, les tests réalisés pour contrôler les résultats de l'apprentissage (dans le cadre de l'Evaluation 2000 de l'EPT) ont indiqué que la qualité de l'éducation était loin d'être satisfaisante. En outre, les connaissances inculquées sont mal adaptées aux besoins du marché du travail et de l'emploi.

12. Un pourcentage élevé des enseignants des écoles publiques sont étrangers : 26 % dans les six pays, et 76 % dans l'un d'entre eux. Cette situation a de sérieuses conséquences sur la formation continue des enseignants et sur la qualité et la pertinence de l'éducation.

13. Les ministères de l'éducation des pays du CCG s'acquittent de diverses tâches centrales telles que l'élaboration des politiques de l'éducation (ils en précisent les objectifs et élaborent les stratégies, plans et projets qui permettent de les atteindre), la supervision des écoles et le contrôle et le suivi aux niveaux local et de l'établissement de manière à garantir la bonne exécution des politiques de l'éducation. De manière générale, les ministères appuient la décentralisation de l'administration et encouragent la prise de décisions à l'échelon local : des directions régionales de l'éducation ont été créées (sauf à Bahreïn). Les ministères sont responsables de l'exécution des politiques au niveau local. Ils supervisent aussi l'enseignement privé.

CAPACITES ET FORMATION NECESSAIRES DANS LE DOMAINE DE LA PLANIFICATION DE L'EDUCATION

14. Si jusqu'à présent, les pays de la région ont développé l'éducation sans guère recourir à la planification technique systématique, c'est grâce aux ressources financières disponibles, à la maîtrise de la croissance des effectifs (en appliquant strictement les règles relatives à l'immigration, et à l'éducation et à la formation à l'étranger – notamment au niveau postsecondaire – de ressortissants des Etats du Golfe. A l'avenir, le développement de l'éducation se heurtera à un certain nombre de problèmes, dont les suivants : la demande d'éducation qui ne cesse d'augmenter, la hausse des coûts et des dépenses liés à l'éducation, le besoin de main-d'oeuvre hautement qualifiée dans divers secteurs, la dépendance continue à l'égard de la main-d'oeuvre non nationale, la nécessité d'assurer la fourniture des services éducatifs et le développement de l'éducation dans des conditions d'égalité et celle de renforcer la qualité et la pertinence de l'éducation et d'améliorer les résultats obtenus par les enseignants et les administrateurs du système éducatif.

15. Pour relever ces défis au moyen de mesures opportunes, appropriées et efficaces, il faut procéder à la fois (i) à une planification systématique, soutenue et constante de l'éducation et (ii) à des recherches conçues expressément pour produire des informations sur le fonctionnement des systèmes éducatifs et les processus d'enseignement et d'apprentissage dans les pays de la région. Une telle planification n'existe pas encore ou en est à ses débuts. Les activités de recherche sont très peu nombreuses et ne visent pas encore suffisamment à guider l'élaboration des politiques et la solution des problèmes propres à la région.

16. La planification moderne de l'éducation est un processus constant d'élaboration de politiques, d'analyse sectorielle, de conception de stratégies, de préparation de programmes d'action, d'exécution, de contrôle et d'évaluation d'impact. Ce processus porte sur tous les éléments essentiels de la gestion pédagogique (programmes, matériels d'enseignement/d'apprentissage, approches de l'enseignement/apprentissage, résultats de l'apprentissage, performance des enseignants, recherche éducative, technologies de la communication et de l'information, etc.) et de la gestion des ressources (enseignants, infrastructures physiques, financement, rassemblement, traitement, analyse de l'information, etc.). Pour être efficace, il doit avoir une base institutionnelle et être ciblé et coordonné (par exemple prendre la forme d'un service de la définition des politiques et de la planification faisant directement rapport au ministre de l'éducation). Il doit être intégré aux

décisions prises sur les orientations, les stratégies et l'allocation des ressources dans le Secteur de l'éducation. Pour être opérant, le processus de planification de l'éducation nécessite un personnel hautement qualifié et expérimenté au niveau central (c'est-à-dire au Ministère de l'éducation) et au niveau local (dans les provinces ou les districts).

17. Aux Emirats Arabes Unis et dans les autres pays du CCG, ce processus moderne n'a pas encore vu le jour. Les pays (à commencer par le Ministère de l'éducation, avec l'appui du gouvernement) doivent définir et adopter leur propre concept d'une planification moderne de l'éducation et en fixer la portée et la fonction. Sur cette base, ils devront concevoir et mettre en place des mécanismes et des procédures de planification.

18. Un certain nombre d'éléments importants d'un tel processus de planification sont fort heureusement déjà en place dans tous les pays de la région, notamment la collecte et le rassemblement réguliers et assez détaillés d'informations statistiques de base, la formulation d'objectifs de développement sectoriel à long terme et, dans certains pays, par exemple aux Emirats Arabes Unis, la préparation d'un plan éducatif à moyen terme (quinquennal). La planification semble toutefois orientée vers l'élaboration d'un document, le plan. Elle ne prend pas encore la forme d'un processus continu d'élaboration, d'exécution et de suivi des politiques.

19. On constate une prise de conscience croissante de la nécessité d'une planification moderne, comme en témoignent l'initiative des Emirats Arabes Unis de créer un centre régional de planification de l'éducation pour eux-mêmes et les autres pays du CCG, ainsi que le dialogue entre les ministères et les ministres de l'éducation de ces pays en la matière. Cette prise de conscience apparaît aussi dans la réflexion récente des instituts de recherche et de développement concernés de la région qui se proposent d'inclure la planification de l'éducation dans leurs activités de formation.

20. A l'heure actuelle, et pour de nombreuses années à venir, le plus gros obstacle à la mise en place d'un processus moderne de planification de l'éducation dans les Etats arabes du Golfe et dans d'autres pays de la région arabe tient à l'absence quasi totale de savoir-faire et d'expérience dans ce domaine. La création de capacités en matière de planification de l'éducation est donc la première des priorités, et la formation à la planification de l'éducation doit être au coeur de cette action.

21. Il n'existe pas de centres ou d'institutions de formation à la planification de l'éducation dans la région, qui ne dispose que de rares programmes nationaux pouvant servir de base à la formation, aux critères de la profession et dans des délais raisonnables, d'un nombre de personnes suffisamment important pour constituer une masse critique de planificateurs dans leur propre pays et dans la région. Le nombre de fonctionnaires des ministères de l'éducation qui ont reçu une formation plus ou moins appropriée à la planification de l'éducation est extrêmement faible (pas plus de deux ou trois en moyenne) dans chaque pays. Plusieurs cours de formation se rapportent à la gestion dans le secteur de l'éducation, comme le cours menant à un diplôme de gestion des écoles offert par l'Université des Emirats, ou des cours de brève durée (une semaine au maximum) organisés par l'Institut de développement administratif des Emirats Arabes Unis ou des cours analogues dans d'autres pays du CCG. Mais la planification de l'éducation n'est pas au programme. Sur la base des informations collectées par l'équipe du Ministère de l'éducation et de la jeunesse dans les six pays du CCG, on estime à 200 responsables et spécialistes chaque année les besoins réels en formation dans ces pays.

CENTRE REGIONAL DE PLANIFICATION DE L'EDUCATION

22. La mission UNESCO/IPE a longuement débattu des détails du centre proposé avec les responsables du Ministère de l'éducation et de la jeunesse. On trouvera ci-après un résumé des points les plus importants.

23. L'**objectif d'un centre régional de formation** pour les pays du CCG et d'autres Etats arabes est de créer des capacités nationales et régionales de planification moderne de l'éducation, en s'adressant à des responsables et à des spécialistes des ministères de l'éducation, des bureaux de l'éducation au niveau local (province et district) et d'autres ministères qui se préoccupent directement du secteur de l'éducation (par exemple les ministères des finances) au moyen de trois types d'activités visant à :

- (a) dispenser une formation à tous les aspects de la planification de l'éducation, d'une manière qui permette, et la formation en cours d'emploi, et la sensibilisation à des questions de développement propres au secteur qui sont prioritaires pour les pays de la région ;
- (b) faciliter l'accès à l'information professionnelle/technique en arabe et en anglais sur la planification et la gestion de l'éducation qui émane d'autres pays et présente de l'intérêt pour la réforme et le développement de l'éducation dans les pays du CCG et d'autres Etats de la région arabe ;
- (c) assurer une formation à la recherche éducative appliquée, au moyen d'enquêtes et d'analyses axées sur les besoins spécifiques des pays de la région du CCG.

24. Les **activités de formation** annuelles du centre seraient assurées au moyen de cours de brève durée, d'une à deux semaines, ainsi que de cours allant jusqu'à quatre mois.

25. Le centre serait doté d'un **statut juridique** indépendant en tant qu'institution éducative à but non lucratif dans le cadre juridique du pays hôte (les Emirats Arabes Unis).

26. Le centre serait **supervisé par un conseil d'administration** composé de représentants des ministères de l'éducation de chaque pays participant, de l'UNESCO et d'autres organisations internationales et régionales participantes ou associées, dont l'ABEGS. Les organisations et pays participants désigneraient leurs propres représentants.

27. La totalité des **dépenses** afférentes au personnel, aux installations, au mobilier et au matériel, ainsi qu'à l'entretien et à la réparation des installations et du matériel, serait **financée** par une subvention des Emirats Arabes Unis (versée par l'Emir de Sharjah). Le Gouvernement des Emirats Arabes Unis est fermement décidé à financer les dépenses de fonctionnement du centre proposé. Aucun appui financier n'est demandé à l'UNESCO.

28. La **phase préparatoire** d'une durée d'environ 12 mois sera consacrée à la création officielle du centre sur le plan juridique, à la sélection et à la désignation du noyau central de personnel et à sa formation, à la préparation et à l'expérimentation des matériels de formation, ainsi qu'à la mise en place et à l'équipement des installations. Elle sera suivie par la **phase de lancement** qui durera environ 14 mois et pendant laquelle la première série de cours de formation aura lieu. Le **programme dans son intégralité** pourrait commencer pendant la troisième année suivant la création officielle du centre.

PARTICIPATION DE L'UNESCO : EVALUATION DE LA MISSION

29. Il existe un lien étroit entre les objectifs, activités et modes de fonctionnement du centre proposé et les buts de l'UNESCO tels qu'ils sont énoncés dans son Acte constitutif, ses priorités de programme et les objectifs qu'elle s'efforce d'atteindre par son action. Les activités du centre régional de formation envisagé correspondent à la contribution de l'UNESCO au renforcement des "capacités institutionnelles des membres pour qu'ils puissent renouveler leurs systèmes éducatifs et répondre aux besoins de société en évolution rapide" et à la promotion "de la coopération régionale et internationale ... et du partage des connaissances" (voir *Stratégie à moyen terme 2002-2007*, document 31 C/4, Objectif stratégique 3, paragraphe 71). Pour prendre un bon départ et réussir, le centre a besoin de **l'appui de l'UNESCO** sous la forme des connaissances techniques les plus récentes, pendant la phase préparatoire, mais aussi pendant la phase de lancement. Le Gouvernement des Emirats Arabes Unis est décidé à prendre à sa charge le coût de l'appui technique apporté par l'UNESCO pendant toutes les phases.

30. Pendant la phase préparatoire, l'UNESCO fournirait un appui en mobilisant une équipe d'experts internationaux qui travailleraient avec le personnel de base du centre et aideraient à préparer les matériels de formation, dispenseraient une formation intensive à ce personnel et donneraient des conseils quant au choix des matériels à fournir en arabe et en anglais dans le cadre des activités d'accès à l'information du centre. Pendant la phase de lancement, l'équipe d'experts de l'Organisation se rendrait dans le centre de temps à autre pour contrôler la qualité et la pertinence de l'action menée et pour donner des conseils sur les moyens propres à améliorer les résultats.

31. Les objectifs, activités et modes de fonctionnement envisagés sont pleinement conformes aux critères arrêtés par la Conférence générale de l'UNESCO (résolution 21 C/40) qui concernent sa coopération avec des centres internationaux et régionaux. En outre, l'Organisation apporterait son appui au centre régional proposé sur la base du recouvrement des dépenses.

32. Pour apporter son soutien, l'UNESCO devrait obtenir des assurances sur trois aspects cruciaux du centre proposé : (a) son caractère régional ; (b) l'appui des pays membres du CCG, par exemple sous la forme d'engagements concernant la composition du conseil d'administration et l'utilisation des services de formation du centre ; et (c) les conseils de l'ABEGS sur les objectifs et la structure du centre ainsi que sur ses rapports avec d'autres établissements affiliés au Bureau. La coopération de l'UNESCO avec le centre serait plus étroite si l'Organisation était représentée au conseil d'administration.

EVALUATION SUCCINCTE DE LA FAISABILITE DU CENTRE PROPOSE

33. La nécessité de créer des capacités en matière de planification de l'éducation, ainsi que d'assurer une formation en la matière dans les Etats arabes du Golfe et la région arabe dans son ensemble, est une question hautement prioritaire. Il n'existe pas à l'heure actuelle de programmes ou de centres éducatifs répondant à ce besoin. Le centre proposé permettra de s'attaquer à cette priorité.

34. Le Gouvernement des Emirats Arabes Unis est manifestement résolu à appuyer la création et le fonctionnement du centre et à financer toutes les dépenses correspondantes. C'est là une condition préalable très favorable.

35. Il est évident que la création du centre proposé est pleinement conforme aux objectifs et aux programmes de l'UNESCO et que cet établissement contribuerait à renforcer les capacités institutionnelles des Etats membres en vue de répondre aux besoins de sociétés qui changent rapidement et d'encourager la coopération régionale et internationale et le partage des connaissances.

36. Etant donné que l'UNESCO ne peut pas contribuer au financement du centre, son assistance technique devrait être fournie sur la base du recouvrement des dépenses.

37. La structure institutionnelle proposée est compatible avec les principes directeurs énoncés dans le document 21 C/36, en particulier pour ce qui est de la composition et des fonctions du conseil d'administration.

38. Le Gouvernement des Emirats Arabes Unis s'engage à recruter les spécialistes et le personnel administratif nécessaires au bon fonctionnement du centre et à financer leurs services. Il aura besoin du soutien de l'UNESCO pour la formation du personnel, l'élaboration des programmes, la mise au point des matériels de formation et la supervision des activités du centre.

39. Tous ces éléments militent pour que les organes directeurs de l'UNESCO réfléchissent plus avant à l'établissement du centre proposé sous l'égide de l'Organisation.

40. A la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport sur l'étude de faisabilité relative à l'établissement d'un Centre régional de planification de l'éducation à Sharjah sous l'égide de l'UNESCO, présenté par le Directeur général dans le document 164 EX/6,
2. Exprime sa gratitude aux Emirats Arabes Unis qui se sont engagés à financer dans leur totalité l'établissement et le fonctionnement du centre ;
3. Notant avec appréciation les progrès déjà réalisés dans les discussions entre les Emirats Arabes Unis et le Directeur général,
4. Invite le Directeur général à poursuivre ces discussions et à lui présenter à sa 166e session, ainsi qu'à la Conférence générale à sa 32e session, un rapport sur l'établissement du centre sous l'égide de l'UNESCO.

Cent soixante-quatrième session

164 EX/6 Corr.
PARIS, le 21 mai 2002
Original anglais

Point 3.2.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'ETUDE DE FAISABILITE
RELATIVE A L'ETABLISSEMENT D'UN CENTRE REGIONAL DE PLANIFICATION
DE L'EDUCATION A SHARJAH SOUS L'EGIDE DE L'UNESCO**

CORRIGENDUM

Les paragraphes 1 (c), 20 et 33 du document 164 EX/6 doivent se lire comme suit :

1. (...)
 - (c) étudier le potentiel de coopération régionale en matière de création de capacités pour la planification de l'éducation entre les membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG).
20. A l'heure actuelle, et pour de nombreuses années à venir, le plus gros obstacle à la mise en place d'un processus moderne de planification de l'éducation dans les pays membres du Conseil de coopération du Golfe et dans d'autres pays de la région arabe tient à l'absence quasi totale de savoir-faire et d'expérience dans ce domaine. La création de capacités en matière de planification de l'éducation est donc la première des priorités, et la formation à la planification de l'éducation doit être au coeur de cette action.
33. La nécessité de créer des capacités en matière de planification de l'éducation, ainsi que d'assurer une formation en la matière dans les pays membres du CCG et, plus généralement, dans l'ensemble de la région arabe, est une question hautement prioritaire. Il n'existe pas à l'heure actuelle de programmes ou de centres éducatifs répondant à ce besoin. Le centre proposé permettra de s'attaquer à cette priorité.